

Politique de l'emploi: lignes directrices 2005-2008

2005/0057(CNS) - 03/05/2005 - Document annexé à la procédure

Suite à l'annonce faite dans les lignes directrices intégrées adoptées par la Commission le 12 avril 2005, le présent document de travail de la Commission a pour objectif principal de fournir aux États membres des indications sur la manière d'élaborer leurs programmes de réforme nationaux, en particulier en termes de structure et de contenu.

Pour rendre le recentrage de la stratégie de Lisbonne effectif, le Conseil européen a plaidé en faveur d'une amélioration de la gouvernance aux niveaux communautaire et national. L'objectif est triple: faciliter la définition de priorités tout en maintenant l'équilibre général de la stratégie et les synergies entre ses diverses composantes; améliorer l'application de ces priorités sur le terrain en renforçant la participation des États membres; et rationaliser la procédure de suivi afin d'obtenir un tableau plus clair de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national. Ce nouveau cycle de gouvernance sera triennal; il débutera en 2005 et devra être renouvelé en 2008. Les lignes directrices intégrées qui doivent être adoptées par le Conseil sur la base de la proposition de la Commission constitueront le point de départ du premier cycle. Les États membres se fonderont sur ces lignes directrices qui englobent les dimensions économique, sociale et environnementale pour élaborer leurs programmes de réforme nationaux, qui devront être conçus comme **des documents politiques tournés vers l'avenir** et présentant leurs stratégies triennales en faveur de la croissance et de l'emploi. Les programmes nationaux permettront également à la Commission d'évaluer les politiques et les progrès décrits par les États membres.

À la lumière de cette évaluation, la Commission adoptera son rapport de situation annuel en janvier 2006 et proposera éventuellement une mise à jour des lignes directrices intégrées ainsi que des recommandations spécifiques à certains pays, qui serviront de base à la poursuite du cycle en 2006.